

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

8 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jacqueline DOTTAÏN, Maire.

Etaient présents : MM Jacqueline DOTTAÏN, Patrice PUJOL, Claude BERNIARD, Guy MOREAU, Sophie MARTIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY, Bernard EPELVA, Eliane SARNAC, Françoise DUPUY

Absents :, Jean-Pierre FABAREZ, Pascale QUIE, Christine CAMP, Corinne AUBIC

M. Claude BERNIARD est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL REUNION PRECEDENTE

Son contenu ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Madame le Maire informe ses collègues que le dossier relatif au règlement de la voirie communale est retiré de l'ordre du jour faute d'éléments permettant la rédaction d'un règlement définitif.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur PUJOL entame la présentation du Compte Administratif 2012 qui est la synthèse de l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2012.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – DEPENSES

- 011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	285 886.48 €
- 012 – CHARGES DE PERSONNEL	491 252.84 €
- 65 – AUTRES CHARGES	108 966.01 €
- 66 – CHARGES FINANCIERES	25 433.69 €
- 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	767.50 €
- 042 – OPERATIONS D'ORDRE	7 622.45 €

TOTAL 919 928.97 €

B – RECETTES

- 013 – ATTENUATION DES CHARGES	37 589.17 €
- 70 – PRODUITS DES SERVICES	60 952.76 €
- 73 – IMPOTS ET TAXES	698 149.18 €
- 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	259 702.00 €
- 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION	58 988.40 €

- 76 – PRODUITS FINANCIERS	19.95 €
- 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 151.79 €
- 40 – OPERATIONS D'ORDRE	7 522.45 €

Total de l'exercice	1 130 075.70 €
- 002 - EXCEDENT REPORTE	106 921.00 €

Total Général	1 236 996.70 €

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES

- 16 – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	51 207.73 €
- 20 – Frais d'études (PLU)	10 519.64 €
- 204 – Travaux de Voirie (CDC)	63 091.80 €
- 21 – TRAVAUX, ACHAT DE MATERIEL	425 893.15 €
- 040 – Moins value vente FIAT	7 522.45 €

Total de l'exercice	558 234.77 €
001 - Déficit d'investissement reporté	64 857.76 €
TOTAL GENERAL	623 092.53 €

B - RECETTES

- 10 – DOTATIONS/DIVERS	32 150.34 €
- 13 – SUBVENTIONS RECUES	39 375.44 €
- 1068 – Affection de l'excédent de fonctionnement	172 540.00 €
- 16 – EMPRUNT	100 000.00 €
- 40 – SORTIE DU VEHICULE	7 622.45 €

Total de l'exercice	351 688.23 €

3 – RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

(hors restes à réaliser)

- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2012	317 067.73 €
- DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2012	271 404.30 €

TOTAL	45 663.43 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code des Communes, et notamment ses articles R. 241-14, R. 241-15 ;

Vu le budget de l'exercice 2012 et les aménagements budgétaires votés par le Conseil Municipal pour l'exercice 2012,

Vu le compte administratif de l'exercice 2011 présenté par Monsieur PUJOL, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

LIBELLÉS	RÉALISATIONS			RESTES A RÉALISER			Budget total (réalisations et restes à réaliser)
	Section de fonctionnement	Section investissement	Budget total	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Budget total	
BUDGET PRINCIPAL							
Recettes	1 130 075.70	351 688.23	1 481 763.93		339 903.85		1 821 667.78
Dépenses	919 928.97	558 234.77	1 478 163.74		246 815.63		1 724 979.37
Résultat de l'exercice	210 146.73	- 206 546.54	3 600.19		93 088.22		96 688.41
Résultat reporté	106 921.00	- 64 857.76	42 063.24				42 063.24
RÉSULTAT DE CLÔTURE	317 067.73	-271 404.30	45 663.43		93 088.22		138 751.65

Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal ; après en avoir délibéré, et après que Mme le Maire eut quitté la salle en ayant donné la présidence de la séance à Monsieur PUJOL, Adjoint,

* à l'unanimité APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2012.

Mme le Maire reprend la présidence de la séance et remercie Patrice PUJOL pour la bonne tenue des comptes depuis 18 ans.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012, et sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré,

* à l'unanimité

* DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice financier de l'année 2012 ainsi qu'il suit :

1 - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat de l'exercice - Excédent	+ 210 146,73 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ <u>106 921,00 €</u>
- Résultat à affecter - Excédent	+ 317 067,73 €

2 – INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution N – 1	- 64 857,76 €
- D 001 (déficit de financement)	- <u>206 546,54 €</u>
RESULTAT	- 271 404,30 €
- Solde des restes à réaliser	106 787,42 €

RESULTAT DEFINITIF - 164 616,88 €

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire	317 067,73 €
- En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette R 1068)	200 000,00 €
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette R 002)	117 067,73 €

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire indique à l'Assemblée que le recouvrement forcé des sommes dues au cours des exercices 2009-2010 et 2011 par certaines familles n'ayant pu aboutir, le Trésorier demande à la Commune de bien vouloir émettre un mandat au compte 6541 pour un montant de 554,80 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire au crédit du compte 6541 du budget primitif la somme de cinq cent cinquante quatre euros quatre vingt centimes (554,80 €) et de procéder au mandatement de cette somme au nom du Receveur Municipal.

VOTE DES TAUX des TAXES LOCALES

Madame le Maire présente à ses collègues l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2013 reçu des Services Fiscaux.

L'évolution naturelle des bases, à taux constant, amène un produit fiscal total de 550 246 € réparti sur les 3 taxes ainsi qu'il suit :

⇒ Taxe d'habitation :	196 003 €
⇒ Foncier bâti :	248 046 €
⇒ Foncier non bâti :	106 197 €

Le montant des allocations compensatrices est de 37 379 € (40 209 € en 2012) dont 11 603 € au titre de la taxe d'habitation, 24 681 € au titre des taxes foncières et 1 095 € au titre de la taxe professionnelle.

Madame le Maire propose, sur avis de la Commission des Finances réunie le 25 avril 2013, de majorer les taux uniformément de 2 %.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* à l'unanimité des membres présents

* ACCEPTE de majorer les taux des trois taxes locales de 2 %.

* PRECISE que le produit des taxes locales sera donc le suivant :

	<u>Bases d'imposition</u>	<u>Taux %</u>	<u>Produit attendu</u>
Taxe d'Habitation	1 486 000	13,45	199 867 €
Taxe Foncière Bâtie	1 588 000	15,93	252 968 €
Taxe Foncière non Bâtie	247 200	43,82	108 323 €
	TOTAL		<u>561 158 €</u>

* AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame MARTIN présente à ses collègues le projet d'attribution des subventions établi par la commission, pour les associations locales, à savoir :

* Allegro Vocal	:	1 700,00 €
* Bouge Ton Cœur	:	1 800,00 €
* C.M.S. (foot)	:	1 200,00 €
* Club les Jours Heureux	:	600,00 €
* Comité des Fêtes	:	3 500,00 €
* Dojo Margaux	:	1 400,00 €
* E.S.M. Danse	:	800,00 €
* FNACA	:	400,00 €
* Margaux Loisirs Découvertes	:	600,00 €
* Gymnastique Volontaire	:	200,00 €
* Marojallia	:	750,00 €
* Médaillés Militaires	:	200,00 €
* Pétanque	:	800,00 €
* SPA Pauillac	:	380,00 €
* Sapeurs-Pompiers	:	1 000,00 €
* Sports-Loisirs Margaux	:	1 000,00 €
* Syndicat de chasse	:	400,00 €
* Tennis –Club	:	1 200,00 €
* UNC	:	400,00 €
* Margaux-Saveurs	:	<u>2 000,00 €</u>

Total 20 330,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents l'attribution des subventions ci-dessus.

PRECISE que la somme de vingt mille trois cent trente euros est inscrite au budget de la commune, article 6574.

ETUDE et VOTE DU BUDGET 2013

Monsieur PUJOL présente le projet du budget de l'année 2013 dont la préparation a fait l'objet de plusieurs réunions de la Commission des Finances. Les propositions sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

* 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	303 752 €
* 012 – CHARGES DE PERSONNEL	520 396 €
* 65 – AUTRES CHARGES GESTION	108 171 €
* 66 – CHARGES FINANCIERES	27 249 €
* 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	600 €
* 022 – DEPENSES IMPREVUES	50 000 €
* 023 – VIREMENT INVESTISSEMENT	<u>175 000 €</u>
TOTAL	1 185 168 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

* 002 – EXCEDENT REPORTE 2012	117 068 €
* 013 – ATTENUATION DE CHARGES	27 835 €
* 70 – PRODUITS DES SERVICES	47 000 €
* 73 – IMPOTS ET TAXES	695 491 €
* 74 – DOTATIONS/PARTICIPATIONS	251 774 €
* 75 – AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	42 000 €
* 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	<u>4 000 €</u>
TOTAL	1 185 168 €

Monsieur PUJOL poursuit sa présentation par la section d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

REMBOURSEMENT EMPRUNTS	36 197.93 €
RESULTAT REPORTE 2012	- 271 404.30 €
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES NON AFFECTE	3 588.00 € 58 615.00 €
OPERATION 11 – VOIRIE	8 000.00 €
OPERATION 13 – ECOLE	69 092.38 €
OPERATION 14 – BATIMENTS DIVERS	19 371.00 €
OPERATION 15 – EGLISE	7 326.00 €
OPERATION 17 – PARKING GARE SNCF	12 623.61 €
OPERATION 18 – BIBLIOTHEQUE	410 467.00 €
OPERATION 19 – ACQUISITIONS FONCIERES	56 889.00 €
OPERATION 20 – ROUTE DE RAUZAN	<u>84 570.00 €</u>
TOTAL	1 038 144.22 €
Restes à réaliser 2012	246 815.63 €
TOTAL du BP	1 284 959.85 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	200 000.00 €
Prélèvement sur le fonctionnement	175 000.00 €
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES FCTVA	3 588.00 € 49 408.00 €
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	8 000.00 €
SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS	118 360.00 €
VENTE DE TERRAIN	50 000.00 €
EMPRUNTS	<u>340 700.00 €</u>
TOTAL	945 056.00 €
Restes à réaliser 2012	<u>339 903.85 €</u>
TOTAL du BP	1 284 959.85 €

Après cette présentation, le Conseil Municipal,

à l'unanimité ADOPTE le budget 2013 tel que présenté.

OBJET : Adoption des circuits de randonnée et de la convention de gestion Commune/Communauté de Communes.

L'étude préalable à la création d'un itinéraire de randonnées intercommunal nommé « la route de l'Estuaire » est terminée. Il est donc nécessaire de donner un avis définitif sur le tracé tel qu'il a été arrêté et de mettre en place les modalités de gestion des itinéraires de randonnées avec la Communauté de Communes compétente.

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs Les Conseillers Municipaux :

- de donner un avis favorable au plan de randonnée annexé à la présente délibération,
- d'approuver la liste des chemins ruraux annexée à la présente délibération, et de fait autoriser le passage des randonneurs pédestres et à vélo,
- d'approuver l'affectation donnée aux emprises publiques ou privées de la commune et de demander au Maire de prendre les mesures, notamment de police, nécessaires à son respect,
- d'autoriser Le Maire à signer la Convention de gestion des chemins de randonnée avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire,
- d'autoriser Le Maire à signer les Contrats de prêt à usage tripartite avec les propriétaires privés et la Communauté de Communes Médoc Estuaire,
- d'autoriser Le Maire à donner son accord pour une future inscription des chemins ruraux empruntés par l'itinéraire au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte les mesures énoncées ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

SUBVENTION FDAEC 2013

La commune a bénéficié d'une dotation au titre du FDAEC 2013 d'un montant de 12 860 €. Cette somme doit être affectée à des travaux de voirie et d'autres équipements. D'autre part, cette dotation ne doit pas dépasser 80 % du montant des dépenses éligibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* à l'unanimité des membres présents

* DECIDE d'affecter les crédits du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2013 aux opérations suivantes (montants H.T.) :

1 – Dotation Voirie

Travaux chemin de la Bèque	3 792 €
Travaux Cours de Verdun	3 940 €

2 – Autres investissements

Travaux au cimetière	13 146 €
----------------------	----------

* PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 2013 et que le plan de financement est le suivant :

Dépenses totales

- Voirie	7 732 €
- Autres investissements	<u>+13 146 €</u>

TOTAL	20 878 €
-------	----------

Recettes

- Subvention FDAEC	12 860 €
- Fonds propres/autres financements	<u>8 018 €</u>

TOTAL	20 878 €
-------	----------

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FOURTON informe ses collègues qu'afin de finaliser le plan communal de sauvegarde, il a programmé deux réunions en avril et mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20 et ont signé au registre les membres présents.